

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

Séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle,  
tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le 7 juillet 2014, à 20 h.

Présences :

Absences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil

MM Gino Cameron  
Marcel Caron  
Fernand Filion  
Allan Fortier

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Annie Duquette, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Résolution n° 168-14**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et résolu à l'unanimité ;

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et ajouts suivants :

Supprimer le point suivant :

12.2 Installation d'un système de caméra de surveillance pour la carrière/sablière ;

Ajouter le point suivant :

10.3. Autorisation d'achat pour du gravier pour épandage sur le Chemin de la Sauvagine et le Chemin des Montagnards;

13.1 Embauche d'un employé pour les travaux de rénovation de la station de pompage ;

13.2 Embauche d'un employé pour l'entretien paysager et le Marché Publique ;

- 13.3 Autorisation d'entreprendre les démarches pour adhérer à un régime d'assurance collective pour les employés ;
- 13.4 Sécurité du passage à piétons des écoliers : Demande au MTQ ;

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014;
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2014;
- 4. Dépôt de rapports et de documents;
- 5. Dépôt de la correspondance;
- 6. Demandes et autorisations;
  - 6.1. Restauration du monument des Pionniers
  - 6.2. Offres d'achat pour le Camion GMC 1996 et le tracteur à pelouse;
  - 6.3. Demande d'acquisition pour le terrain du 226, 2<sup>e</sup> Rue Est;
- 7. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;
- 8. Rapport des membres du conseil;
- 9. Parole au public;
- 10. Travaux publics et voirie;
  - 10.1. Adjudication d'un contrat de coupe du foin en bordure des routes;
  - 10.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal du Ministère des Transports;
  - 10.3. Autorisation d'achat pour du gravier pour épandage sur le Chemin de la Sauvagine et le Chemin des Montagnards;
- 11. Urbanisme;
  - 11.1. Modalités d'échange de terrain avec « *Maisons Nordiques Inc* »;
- 12. Dossier administratif;
  - 12.1. Modification à la résolution 106-14 de la séance du 5 mai 2014;
  - 12.2. Employés;
    - 12.2.1. Formation de la COMBEQ pour l'inspecteur municipal;
    - 12.2.2. Soumission pour l'installation d'une table de travail dans le bureau;
- 13. Varia;
  - 13.1. Embauche d'un employé pour les travaux de rénovation de la station de pompage ;
  - 13.2. Embauche d'un employé pour l'entretien paysager et le Marché Publique ;
  - 13.3. Autorisation d'entreprendre les démarches pour adhérer à un régime d'assurance collective pour les employés ;
  - 13.4. Sécurité du passage à piétons des écoliers : Demande au MTQ ;
- 14. Avis de motion et adoption de règlement;
  - 14.1. Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion-benne;

- 14.2. Adoption du règlement n° 281 abrogeant les règlements n°s 266 et 280 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
15. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 169-14**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 présenté par la directrice générale intérimaire soit accepté tel que présenté

**Résolution n° 170-14**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2014**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2014 présenté par la directrice générale intérimaire, soit accepté les modifications suivantes :

À la résolution 166-14, on aurait donc dû lire « majoritairement résolu » et non « unanimement résolu », le conseiller Fernand Filion ayant manifesté son désaccord. La correction sera effectuée.

**DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

**DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

**Résolution n° 171-14**

**Restauration du monument des Pionniers**

**Attendu que** le conseil municipal a statué, lors de la séance du conseil du 9 septembre 2013, à la résolution n° 229-13, de revoir la demande de la restauration du monument lors de l'élaboration du budget 2014 ;

**Attendu que** l'importance de la signification de ce monument et son emplacement il est de mise de le restaurer avant qu'il ne s'abîme davantage ;

**Attendu que** cette demande n'a pas été considérée lors de l'élaboration du budget 2014 ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal demande à voir d'autres soumissions pour ces travaux et de faire vérifier si le projet de restauration peut être admissible à un programme de subvention et de prévoir les coûts reliés à ce projet, au budget 2015.

**Résolution n° 172-14**

**Offre d'achat pour le Camion GMC 1996,  
le tracteur à pelouse et la zamboni**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal n'autorise pas la vente immédiate des outils et équipements de la municipalité sans avoir au préalable été en appel d'offres public, qui devra également être publié dans le journal local et sur le site Internet de la municipalité. Les équipements mentionnés en rubrique ne sont pas disponibles à la revente pour le moment.

**Résolution n° 173-14**

**Demande d'acquisition pour le terrain du  
226, 2<sup>e</sup> Rue Est**

**Attendu que** le terrain désigné sous le numéro de Bloc 66 du lot 30A-P situé au 226, 2<sup>e</sup> Rue Est à Palmarolle est libre à la vente;

**Attendu qu'** une seule demande d'acquisition dudit terrain a été faite par écrit par Monsieur Donald Proulx en date du 23 juin 2013;

**Attendu que** Monsieur Proulx désire construire, sur ce terrain, un garage/entrepôt d'une grandeur de 30 pieds sur 50 pieds dans les deux premières années d'acquisition et que cette construction ne déroge pas du règlement de zonage n° 141, article 4.4.6.3 ;

**En conséquence** il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que la municipalité de Palmarolle vende à Monsieur Donald Proulx de Palmarolle, le terrain situé au **226, 2<sup>e</sup> Rue Est à Palmarolle, Bloc 66 canton Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi**, selon les coûts répartis comme suit :

- Le coût révisé du terrain de cinq dollars et vingt-six cents (5.26 \$) le mètre carré (905,8m<sup>2</sup>) soit, quatre mille sept cent soixante-quatre dollars et cinquante cents (4 764.50 \$) plus TPS de deux cent trente-huit dollars et vingt-trois cents (238.23 \$) et TVQ de quatre cent soixante-quinze dollars et vingt-six cents (475.26 \$) soit un total de cinq mille quatre cent soixante-dix-sept dollars et soixante-dix-neuf cents (5 477.79 \$)
- Les frais d'arpentage de sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-sept cents (797.87 \$);
- Les frais de construction du réseau d'aqueduc et d'égout de six mille six cent trente-huit dollars et trente-six cents (6 638.36 \$);

- Pour un prix total de douze mille neuf cent quatorze dollars et deux cents (12 914.02 \$).

Monsieur Donald Proulx s'engage à assumer tous les frais de justice ou autres qui pourraient être liés à cette transaction et également, à construire une résidence habitable dont le revêtement extérieur est terminé sur ledit terrain dans les deux (2) ans qui suivront la prise de possession de l'immeuble. Advenant le dépassement du délai, la municipalité facturera une pénalité de deux mille dollars (2 000 \$) par année au moyen de la taxation complémentaire, durant trois (3) ans à tous les anniversaires de la signature du contrat notarié initial. À la suite de ce délai, s'il n'y a aucune résidence habitable sur le terrain, ce dernier devra être rétrocédé à la municipalité sans aucune compensation à la date du sixième anniversaire et tous les frais, dont ceux du notaire, seront à la charge du cédant. Advenant le transfert de la propriété, les nouveaux acquéreurs seront tenus par cette résolution.

Il est de plus résolu que Monsieur le Maire Marcel Caron et la directrice générale intérimaire Annie Duquette, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Palmarolle, tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette transaction.

La présente résolution est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. L'acheteur bénéficiera de trente (30) jours, à partir de la date de transmission de cette résolution pour accepter l'offre. L'acheteur bénéficiera de soixante (60) jours (*après le délai de trente jours*) pour conclure l'achat chez le notaire pour un délai total de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de la résolution, pour accepter et conclure l'offre. Passé ces dates, cette résolution sera nulle.

#### **Résolution n° 174-14**

#### **Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 30 juin 2014**

- Attendu que** conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
- Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- Considérant** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 30 juin 2014, présentés par la commis comptable, Marie-Pier Jolicoeur, soient acceptés tels que présentés :

#### **Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer**

COMPTES NON PAYÉS au 31 mai 2014	<b>282 844.48 \$</b>
<i>Moins</i> : Paiements autorisés réellement payés le 5 mai 2014	<u>140 070.86 \$</u>
Balance des comptes du 31 mai 2014 à payer dans le futur	<b><u>142 773.62 \$</u></b>
<i>Plus</i> : Factures à payer comptabilisées en juin 2014	9 776.45 \$
<i>Moins</i> : Paiements de factures de juin dues en juin	<u>6 330.41 \$</u>
Comptes à payer au 30 juin 2014	<b><u>146 219.66 \$</u></b>
<i>Moins</i> : Montant à autoriser pour paiement au 7 juillet 2014	<u>77 532.05 \$</u>
Solde du 30 juin 2014 NON PAYÉ	<b><u>68 687.61 \$</u></b>

#### **Salaires et rémunération versés en février 2014**

Rémunération des élus	1 311.50 \$
Salaires des employés	<u>16 812.64 \$</u>
<b>Total des salaires</b>	<b>18 124.14 \$</b>

#### **Factures payées en juin 2014 devant être approuvées au conseil municipal du 7 juillet 2014**

Écart Aréo-Feu	6 230.41 \$
Dominique Bélanger	50.00 \$
Noémie Lambert	50.00 \$
<b>Total</b>	<b>6 330.41 \$</b>

#### **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

#### **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

#### **Résolution n° 175-14**

#### **Adjudication du contrat de coupe de foin en bordure des routes**

Il est proposé par le conseiller Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu;

Que le conseil municipal demande au soumissionnaire M. Paul Têtu de nous

faire préalablement parvenir son offre de services pour le contrat demandé et l'exécution des travaux sera reporté à la fin juillet et début août.

**Résolution n° 176-14**

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal du Ministère des Transports**

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de quatre-vingt-neuf mille six cent trente dollars (89 630 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu qu'** un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu:

Que la municipalité de Palmarolle informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Résolution n° 177-14**

**Autorisation d'achat pour du gravier pour l'entretien des chemins**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal demande dans un premier temps, de procéder au passage de la niveleuse sur le Chemin de la Sauvagine et le Chemin des Montagnards, pour replacer le gravier en bordure des routes afin de le ramener vers le centre du chemin et dans un deuxième temps, si le résultat n'est pas satisfaisant et s'il manque réellement de gravier, le budget alloué pour la voirie devra être vérifié pour connaître la quantité de gravier qu'il sera possible d'acheter.

**Résolution n° 178-14**

**Modalités d'échange de terrain avec « Maisons Nordiques Inc »**

**Attendu que** la municipalité veut récupérer le BLOC 21-P du canton Palmarolle, circonscription foncière

d'Abitibi-Ouest sur une largeur de 22,86 m et une profondeur de 213,36 m pour une superficie totale de 4 877,4 m<sup>2</sup>, tel que décrit dans le certificat de piquetage et description technique de l'arpenteur géomètre Patrick Descarreaux, PARCELLE 1, à la minute 5618 en date du 8 août 2013, sur lequel se trouve la 11<sup>e</sup> Avenue Est ;

**Attendu que** présentement cette parcelle de terrain est la propriété de « *Maisons Nordiques Inc* » et la 11<sup>e</sup> Avenue se retrouve sur le terrain de ce dernier ;

**Attendu que** la municipalité désire échanger le BLOC 21-P décrit au premier paragraphe, contre une partie du LOT 75-P du canton Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi-Ouest, sur une largeur de 22,99 m et une profondeur de 213,36 m pour une superficie totale de 4 891,5 m<sup>2</sup>, tel que décrit dans le certificat de piquetage et description technique de l'arpenteur géomètre Patrick Descarreaux, PARCELLE 2, à la minute 5618 en date du 8 août 2013 ;

**Considérant** cet échange de terrain est demandé par la Municipalité, c'est donc celle-ci qui assumera les coûts engendrés pour les mandats de l'arpenteur géomètre et du notaire pour régulariser la situation ;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal accepte que la municipalité procède à l'échange des parcelles de terrain avec « *Maisons Nordiques Inc* » et assume tous les frais reliés à cette transaction et mandate Monsieur Marcel Caron, maire, ou Madame Annie Duquette, directrice générale intérimaire, à signer tous les documents reliés à la vente de ce terrain.

**Résolution n° 179-14**

**Modification de la résolution 106-14**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que la résolution 106-14 soit modifiée pour que le texte « *le piquetage* » dans le titre et le paragraphe de la résolution, soit remplacé par le texte « *effectuer une description technique* », puisque ce dernier est le texte approprié au mandat demandé.

**Résolution n° 180-14**

**Formation offerte par la COMBEQ pour l'inspecteur municipal**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal accepte de payer les frais d'inscription de 265 \$ plus



taxes, pour l'inspecteur municipal, M. Philippe Gagnon, pour la formation d'une journée *Partie 10 du Code de construction*, qui sera offerte à Val d'Or le 17 septembre prochain. Les frais de déplacements et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Résolution n° 181-14**

**Soumission pour l'installation d'une table de travail dans le bureau**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise l'installation d'une table de travail rétractable par Armoires Michel Marcoux, au coût mentionné dans sa soumission du 9 juin 2014, soit quatre cent seize dollars et vingt et un cent (416.21 \$).

**VARIA**

**Résolution n° 182-14**

**Embauche d'employé – Travaux de rénovation station de pompage**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise l'embauche d'un employé temporaire pour la restauration de la station de pompage, soit Monsieur Steve Richard, selon la requête de M. Gino Cameron.

**Résolution n° 183-14**

**Embauche d'employé – Entretien des fleurs et préposé au Marché Public**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise l'embauche d'un employé saisonnier, Monsieur Mathieu Caron, pour l'entretien paysagé et l'entretien des bacs à fleurs de la municipalité et que cet employé sera aussi mandaté comme aide supplémentaire au Marché Public de Palmarolle, tous les vendredis.

**Résolution n° 184-14**

**Adhésion à un régime d'assurances collectives**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire, Annie Duquette, à faire les démarches nécessaires à l'étude de faisabilité et à la soumission d'un régime d'assurances collectives de la FQM pour les employés municipaux et les élus.

**Résolution n° 185-14**

**Demande au MTQ pour rouvrir le dossier de l'étude sur la sécurité dans le village**

**Attendu que** la municipalité a réservé des sommes pour

l'amélioration de la sécurité le long de la route 393 ;

**Attendu que** la municipalité souhaite prioriser l'installation d'un feu de circulation pour le passage de piéton en face de l'école Dagenais ;

**Considérant que** l'installation de feu de circulation pour piétons et un rétrécissement de la chaussée pourrait être réalisé dès cet été;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal appuie la demande de M. Sylvain Thibodeau, membre du Comité de sécurité, envers le Ministère des Transports du Québec, pour rouvrir le dossier portant sur la sécurité piétonnière dans le village de Palmarolle et que le conseil municipal en fait également la demande au MTQ au nom de la Municipalité.

#### **AVIS DE MOTION / ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Filion à l'effet qu'un règlement concernant l'emprunt des sommes nécessaires pour l'achat d'un camion-benne sera présenté lors d'une séance ultérieure.**

#### **Résolution n° 186-14**

#### **Adoption du règlement n° 281 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »**

**Attendu que** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014 ;

**Attendu que** le projet de règlement a été présenté lors de la séance régulière du conseil tenue le 2 juin 2014 ;

**Attendu que** l'avis public a été émis au moins sept (7) jours à l'avance ;

**Attendu que** le présent règlement abroge le règlement n° 266 et le règlement n° 280 sur le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* actuellement en vigueur ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le n° 281 intitulé « *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ».

**Résolution n° 187-14**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 9 heures et 35 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Annie Duquette  
Directrice générale, p.i.  
Secrétaire-trésorière, p.i.